



Dépassement d'honoraires lors d'un accouchement

Par **VisiteurC**, le **08/06/2010** à **14:19**

Bonjour,

Voici ma question. Le 1er mai dernier, j'ai accouché dans une clinique de Tarbes. Mon gynécologue habituel n'étant pas de garde, c'est un autre gynécologue qui m'a accouché. Ce dernier pratique des dépassements d'honoraires alors que mon gynécologue habituel n'en pratique pas. Je n'étais pas au courant des dépassements d'honoraires du gynécologue qui m'a accouché. J'ai reçu une facture de 100 euros correspondant au dépassement d'honoraires du gynécologue de garde. Je ne souhaite pas les régler en sachant que je n'ai pas été informée de ces dépassements car mon gynécologue habituel n'en pratique pas.

Que dois-je faire ?

Merci de l'attention accordée à ma demande et pour votre réponse.

Nolwenn Castel